



Mise en œuvre de la certification FSC® Forêt régionale de Rougeau

Surface totale : 890,97 Ha (propriétés AEV)

Surface Aménagée : 891 Ha

Surface retenue pour la certification : 873,56 Ha

Type de FHVC	Surface (ha)
1 et 3	527
4	
5	
6	60

Réseau de conservation	Surface (Ha)
Îlot de sénescence	41,3 (soit 4,6%)
Surface totale d'Îlot de vieux bois	41,3 (soit 4,6%)
Surface totale réseau de conservation	(soit %)

SOMMAIRE

Introduction	3
1. Périmètre	3
2. Bilan des différentes valeurs présentes sur la forêt : HVC potentielles.....	3
2.1. Type 1 et 3 : valeurs environnementales.....	3
2.2. Type 4 : Rôle de protection	6
2.3. Type 6 : Valeurs culturelles	6
3. HVC retenues : mesures et suivi	7
3.1. Types 1 et 3 : valeurs environnementales (... ha) :	7
3.2. Type 4 : Rôle de protection	8
3.3. Type 6 : valeurs culturelles.....	9
3.4. Synthèse des HVC :	10
4. Réseau de conservation, classement en forêt semi-naturelle et forêt cultivée et arbres vivants-habitats	13
4.1. Classement forêt semi-naturelle / forêt cultivée	13
4.2. Arbres morts et vivants-habitats.....	13
L'objectif est de conserver minimum deux arbres vivants-habitats par hectare. Les données sur le nombre d'arbres vivants-habitats par parcelle doivent être disponibles pour la forêt de rougeau et complétées au fur et à mesure des passages en coupe.	
4.3. Réseau de conservation	13

Introduction

Ce rapport a pour but d'assurer la bonne mise en œuvre de la certification FSC® sur la forêt de rougeau. Il se base sur la méthodologie définie par l'Agence des Espaces Verts pour mettre en œuvre la certification¹. Il est complété par un tableau récapitulant par parcelle forestière les éléments à vérifier pour la certification (HVC, réseau de conservation, classement en forêt semi-naturelle / forêt cultivée).

1. Périmètre

Cette partie précise le périmètre d'application des exigences FSC® et justifie l'inclusion ou l'exclusion de certains milieux. (Prêter attention aux milieux ouverts et aux plantations)

Le périmètre défini par l'AEV pour la certification des forêts régionales est l'ensemble des parcelles aménagées constituant le parcellaire forestier.

Pour la forêt de Rougeau, 873,56 ha sont retenus pour la certification.

2. Bilan des différentes valeurs présentes sur la forêt : HVC potentielles

Ce chapitre a pour objectif de présenter l'ensemble des valeurs présentes sur la forêt qui pourraient faire l'objet d'une Haute Valeur de Conservation (HVC). Celles retenues comme HVC ainsi que les mesures de gestion et de suivi associées seront présentées dans le chapitre suivant. La forêt de Rougeau n'est pas concernée par les enjeux de protection, les types de HVC 4 et 5 ne seront donc pas détaillés ici.

2.1. Type 1 et 3 : valeurs environnementales

Le PRIF de Rougeau occupe une situation stratégique dans la connectivité des grands massifs forestiers longeant la Seine. Il peut ainsi être visualisé comme la zone relais privilégiée entre la forêt de Sénart et celle de Bréviande. Il a d'ailleurs été identifié comme cœur de biodiversité dans le schéma de cohérence écologique de la Région Île de France. L'ensemble de la forêt de Rougeau se situe dans une ZNIEFF de type 2 du même nom. Par ailleurs, toute la partie de la forêt située sur le département de l'Essonne (323 ha) est classée en espace naturel sensible au titre de la conservation du patrimoine naturel.

Au sud, la forêt est bordée par la Seine qui a façonné au cours des temps géologiques un coteau calcaire abrupt exposé plein sud. Cette exposition a favorisé le développement d'une végétation riche et très particulière, ce qui justifie le classement du coteau en ZNIEFF de type 1.

HVC systématiques

- ZNIEFF 1 « Coteau de Seine à Nandy et Morsang (Identifiant national : 110020219) »
Éléments déterminants de ZNIEFF

Habitat

CORINE biotopes	Observation
41.711 <i>Bois occidentaux de Quercus pubescens</i>	2015
34.323 <i>Pelouses semiarides médioeuropéennes dominées par Brachypodium</i>	2010
34.32 <i>Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides</i>	2009
41.13 <i>Hêtraies neutrophiles</i>	2015
34.42 <i>Lisières mésophiles</i>	2010
31.81211 <i>Fruticées médioeuropéennes à Prunelliers et Troènes</i>	2010
34.41 <i>Lisières xéro-thermophiles</i>	2012

Flore

Nom latin	Nom français	Dernière observation	Rareté	Protection
Anagallis minima (L.) E.H.L.Krause	Centenille minime	2010	RR	
Digitalis lutea L.	Digitale jaune	2010	RRR	
Epipactis muelleri Godfery	Epipactis de Müller	2001	RR	
Exaculum pusillum (Lam.)	Caruel Cicendie naine	2010	RRR	
Gentiana cruciata L.	Gentiane croisettes	2010	RRR	
Hydrocharis morsus-ranae L.	Hydrocharis des grenouilles	2010	RRR	
Hypericum montanum L.	Millepertuis des montagnes	2010	RR	
Lobelia urens L.	Lobélie brûlante	2010	RR	PR
Mentha pulegium L.	Menthe pouliot	2010	RR	
Ophioglossum vulgatum L.	Ophioglosse commun	2010	RR	
Orobanche purpurea Jacq.	Orobanche pourpre	1999	RR	PR
Orobanche teucrii Holandre	Orobanche de la germandrée	2001	RR	
Potentilla supina L.	Potentille couchée	2010	RRR	PR
Pulicaria vulgaris Gaertn.	Pulicaire commune	2005	RRR	PN
Ranunculus circinatus Sibth.	Renoncule divariquée	2000	RR	
Serratula tinctoria L.	Serratule des teinturiers	2010	RR	
Trifolium medium L.	Trèfle intermédiaire	2010	RR	
Utricularia australis R.Br.	Utriculaire citrine	2010	R	PR

Faune

Il n'existe pas d'espèces faunistiques déterminantes de cette ZNIEFF

HVC additionnelles

Les mares :

L'état du réseau de mares a été étudié par le conservatoire botanique national du bassin parisien en 2011 puis par l'ONF en 2013. Les mares, lorsqu'elles sont en bon état de conservation, sont des milieux naturels de haute valeur patrimoniale au regard de la biodiversité qui leur est partiellement ou totalement inféodée (amphibiens, flore, arthropodes,...). Cependant, la fragilité de ces zones humides est forte. Il est intéressant dans le cas d'un réseau de mares important comme en forêt de Rougeau d'avoir des mares à différents stades d'évolution, et donc d'intervenir régulièrement en restauration sur certaines (par des opérations de réouverture et de curage partiel de la matière organique accumulée notamment).

Une étude ces mares sera faite prochainement.

La carte des mares échantillonnées se trouve en annexe.

Habitats :

Ce qui est considéré comme habitat patrimonial est à 90% le **Quercion robori pyrenaicae (chênaie méditerranéo-atlantique sur sol acide)**.

Autres habitats forestiers patrimoniaux :

- Fraxino excelsioris – Quercion roboris : **chênaie pédonculée sur sols neutres à calcaires, à très bonnes réserves en eau** (forme une « langue » dans les stations un peu plus fraîches du ravin du grouffre : en parcelles 64,68, 69, 36, 54, 78, 61 ; et en parcelle 62 en bord de Seine) // Gestion préconisée : gestion en futaie irrégulière avec mélange d'essences, maintien de bois mort (1 à 5 arbres / ha) ou création d'îlots de vieillissement, précaution pour éviter le tassement des sols, éviter tout drainage ;

- Carpino-betuli – Fagion sylvaticae : hêtraies-chênaies mésophiles acidiclinales à calcicoles (au Nord en parcelle 5) // Gestion préconisée : gestion en futaie irrégulière avec mélange d'essences, maintien de bois mort (1 à 5 arbres / ha) ou création d'îlots de vieillissement, précaution pour éviter le tassement des sols.

Les **principaux habitats ouverts patrimoniaux sont surtout liés à des clairières ou bords de chemin** :

- Conopodio majoris – Teucrium scorodoniae : **ourlets acidiphiles atlantiques** (parcelle 29) : le long de la partie Nord de l'allée Bourette, et autour d'une mare en parcelle 29 // gestion préconisée : fauche tardive avec export ; maintenir la structuration horizontale et verticale de la lisière, éviter tout enrichissement du sol.
- Juncion acutiflori : **prairies humides maigres sur sol acide** (le long de la D446 et plus ponctuellement le long des allées) // Gestion préconisée : pâturage extensif ou fauche exportatrice, pas d'amendement.
- Holco mollis – Pteridium aquilinum qui sont les lisières à fougère aigle, en parcelles 80 et 81.
- Mesobromion erecti : **pelouses calcicoles xéroclines** (prairies sur le coteau à proximité du pavillon de thé - hors sylviculture – et plus ponctuellement dans le coteau) // Gestion préconisée: fauche tardive avec export.
- Radiolon linoidis : **gazons annuels des sols temporairement inondables** (ponctuellement en bords d'allées) // Gestion préconisée : maintien des conditions écologiques (niveau d'eau, trophie, pH...) et des pentes douces (reprofilages à envisager périodiquement si nécessaire)

Flore :

L'essentiel de la flore patrimoniale est liée à des milieux ouverts, bénéficiant d'un certain ensoleillement (bord de chemin) ou humide. Ces milieux ont des gradients d'humidité, de trophie et d'acidité assez variés au sein de la forêt de Rougeau. Parmi les espèces patrimoniales, un certain nombre peut être associé aux habitats patrimoniaux recensés (soit en espèces indicatrices, soit en espèces remarquables présentes dans ces habitats), ou à des habitats aux caractéristiques proches. Ce sont notamment :

- Pour les ourlets acidiphiles atlantiques (ou landes et prairies humides sur substrat acide, souvent en bord de chemin): Serratule des teinturiers, Scorsonère des près, Polygale à feuille de serpolet, Lobélie brûlante.
- Pour les pelouses et ourlets calcicoles : Gentiane croisettes, Digitale jaune, Millepertuis des montagnes, Trèfle intermédiaire, Germandrée botryde, Orobanche de la germandrée, Epipactis de Müller, Ophrys mouche, Orchis homme-pendu, Orobanche pourpre...
- Pour la chênaie pubescente : Silène penché, Millepertuis des montagnes et Violette blanche
- Pour les gazons inondables : la Radiole faux-lin, la Cicendie naine, la Centenille

D'autres espèces de flore patrimoniale sont présentes de manière plus anecdotique dans des habitats qui ne sont pas considérés comme patrimoniaux (en sous-bois, dans des herbiers aquatiques, etc.)

Faune :

Avifaune :

Le nombre total d'espèces recensées sur le PRIF est de 77, dont 47 peuvent être considérées comme nicheuses potentielles.

Les espèces considérées comme prioritaire pour l'AEV (évaluation du SPN) sont au nombre de 8 et sont, pour la plupart, inféodées à des milieux à dominante forestière:

- le Bouvreuil pivoine, Pyrrhula pyrrhula et la Mésange boréale, Poecile montanus, préférant tous deux les milieux boisés à sous-bois dense ;
- Le Gobemouche noir, Ficedula hypoleuca, préférant les bois de feuillus clairs
- Le Gobemouche gris, Muscicapa striata, lié aux clairières des forêts de feuillus
- Le Pouillot siffleur, Phylloscopus sibilatrix, préférant les forêts de vieux chênes ou grand hêtres, aux sous-bois dégagés

- Le Pic épeichette, *Dendrocopos minor*, plus ubiquiste puisque se trouvant dans les bois et bosquets de feuillus, les vergers et jardins...
- La Bondrée apivore, *Pernis apivorus*, dans les vieilles futaies à clairières, sous-bois clairsemé, et se nourrissant également dans les milieux ouverts (friches, cultures) à proximité
- Le Moineau friquet, *Passer montanus*, assez ubiquiste puisque se trouvant dans les vergers, les friches...

Ce n'est pas tant dans la liste des espèces que l'on retrouve les arguments faisant de Rougeau un site important pour l'avifaune francilienne, mais plutôt dans ses caractéristiques : sa surface, sa diversité en terme d'habitats et sa localisation géographique entre Fontainebleau et Sénart.

Entomofaune :

Bien que les enjeux liés à ce groupe soient pris en compte dans la gestion de la forêt, aucune espèce patrimoniale au sens de la méthode retenue pour la définition des HVC n'est présente sur le massif de Rougeau.

Herpétofaune :

Pour la partie amphibiens, les prospections menées dans le cadre de l'étude écologique dirigée par l'ONF, puis à l'occasion d'un stage, indique la présence de 5 espèces : 3 urodèles et 2 anoures :

Triton palmé, *Lissotriton helveticus* (LC²)
 Triton ponctué, *Lissotriton vulgaris* (LC)
 Triton crêté, *Triturus cristatus* (LC)
 Crapaud commun, *Bufo bufo* (LC)
 Grenouille agile, *Rana dalmatina* (LC)
 Grenouille rousse, *Rana temporaria* (LC)
 Grenouille verte, *Rana klepton esculenta* (LC)
 Rainette arboricole, *Hyla arborea* (NT)

La forêt de Rougeau, bien qu'isolée d'autres milieux naturels, présente un intérêt majeur pour le maintien des populations d'amphibiens en tant que réservoir de biodiversité. L'étude mentionne cependant les milieux aquatiques sont en voie d'atterrissement ce qui pourrait compromettre à l'avenir les populations d'amphibiens. À ce jour les milieux sont très favorables et les populations semblent connaître des dynamiques favorables.

Pour ce qui est des reptiles, quatre espèces ont été observées : la Coronelle lisse, *Coronella austriaca*, La Couleuvre helvétique, *Natrix natrix*, l'Orvet, *Anguis fragilis*, et Le Lézard des murailles, *Podarcis muralis*. Toutefois, bien que les enjeux importants liés à ce groupe soient pris en compte dans la gestion de la forêt, aucune espèce patrimoniale au sens de la méthode retenue pour la définition des HVC n'est présente sur le massif de Rougeau.

2.2. Type 4 : Rôle de protection

La topographie de la forêt est globalement plane, ce qui limite le drainage horizontal de l'eau. Il y a donc un risque d'engorgement temporaire et de fragilité des sols en période humide. L'absence de drainage se manifeste aussi par la présence de nombreuses mares réparties sur l'ensemble de la forêt.

La forêt de rougeau est parcourue pas le plan de protection du risque d'inondation en parcelle 62.

2.3. Type 6 : Valeurs culturelles

les vestiges archéologiques suivant ont fait l'objet de prospection et d'études avec le service archéologique de l'ONF.

- Une petite surface de la forêt de Rougeau (45 Ha) fait l'objet d'un classement réglementaire au titre des Sites Classés (Boucle de la Seine et vallon du ru du Balory).

² Classification selon la Liste rouge nationale de l'UICN – LC : préoccupation mineure / NT : presque menacée

- Également 306 ha sont en Sites Inscrits « Rives de la Seine ».
- La parcelle 15 abrite les vestiges d'une villa-gallo-Romaine,
- on notera également un habitat gallo-romain ainsi qu'une nécropole parcelle 67 et 68.
- On souligne la présence depuis 2013, d'une sculpture monumentale de près de 10 m de hauteur réalisée par l'artiste Gloria Friedmann. Cette « œuvre » baptisée le Gardien représente un visage énigmatique couronné de cinq cerfs reproduit en taille réelle. Elle est visible parcelle 48.
- On notera les fours à chaux situés parcelle 61, témoignant d'une activité industrielle datant du 19 et 20ème siècle.

Aucun monument historique ne figure à proximité immédiate de la forêt.

3. HVC retenues : mesures et suivi

Ce chapitre présente les valeurs qui ont été retenues comme Haute Valeur de Conservation : valeurs pour lesquelles les mesures de gestion nécessaires à leur maintien doivent être définies ainsi que la manière de suivre l'évolution de ces valeurs. Seule la ZNIEFF de type 1 est considérée par la certification FSC® comme devant systématiquement faire l'objet d'une Haute Valeur de Conservation est présente sur la forêt de rougeau. Les valeurs devant être retenues sont donc à l'appréciation du gestionnaire.

Les HVC retenues sont toutes récapitulées dans le tableau de synthèse des HVC (en 3.4). Des détails et explications sont disponibles par catégorie de HVC ci-après pour les HVC présentes sur la forêt (1/3, 6) :

3.1. Types 1 et 3 : valeurs environnementales (... ha) :

- **ZNIEFF 1 « Coteau de Seine à Nandy et Morsang (Identifiant national : 110020219) »**

Habitat forestier déterminant ZNIEFF:

- **Chênaie pubescente : ROUG_HVC1-3_01**

Parcelles : 60 et 61 (coteau sud)

La chênaie pubescente représente une zone très importante pour la biodiversité locale et n'est pas très représentée sur la forêt. Il a donc été décidé de retenir cet habitat comme Haute Valeur de Conservation.

L'essence forestière dominante de cet habitat est le chêne pubescent. Un inventaire et un suivi de l'habitat dans son ensemble n'étant pas possible en interne du fait de la complexité qu'impliquerait ce suivi, il a été décidé de favoriser et conserver l'essence forestière de l'habitat tout en préservant les sols. La parcelle est gérée en irrégulier. Pour cet habitat, la dynamique naturelle à privilégier, compte tenu de la faible valeur sylvicole, avec gestion des abords (pelouses, ourlets) pour maintenir un certain degré d'ouverture

Conservation des sujets et cerclage à la peinture en bleu avant martelage, localisation

Le suivi sera effectué grâce à un relevé de surface terrière après passage en coupe pour vérifier la surface terrière en Chêne pubescent.

La mesure de surface terrière actuelle est à faire.

la carte localisant est en annexe.

Flore déterminant ZNIEFF

_(préservation et mesure de suivi : évaluation périodique de la présence et de l'étendue des stations (ou nombre de pieds))

Nom latin	Nom français	Dernière observation	Rareté	Protection
<i>Digitalis lutea</i> L.	Digitale jaune	2010	RRR	
<i>Epipactis muelleri</i> Godfery	Epipactis de Müller	2001	RR	

- **Habitats :**

Habitat non forestier retenu :

- **Juncion acutiflori : prairies humides maigres sur sol acide**

Habitats situés le long de la D446 et plus ponctuellement le long des allées (lisière nord des parcelles 31, 32, 35).

Il s'agit de formations herbacées plus ou moins ouvertes et dominées par des graminoides vivaces (Joncs, molinie, Agrostide...) et des hémicryptophytes, souvent présents en prairie ou en bordure de chemins au sein des systèmes forestiers. Cette alliance est patrimoniale en Ile-de-France, pour le CBNBP, bien que non déterminante de ZNIEFF.

Gestion préconisée : pâturage extensif ou fauche exportatrice tardive, pas d'amendement pour éviter une eutrophisation.

Le suivi de cet habitat consistera en une analyse de la physionomie de la végétation et des éventuelles évolutions ou dégradations (fermeture par embroussaillage, variation de conditions hydriques, tassements ou piétinement,...). Ces évolutions dépendent en partie de conditions naturelles, de la fréquentation éventuelle et de la gestion en place.

- **Les mares :**

Habitat forestiers

L'habitat Quercion robori est très présent sur la forêt et n'est pas menacé par la gestion pratiquée. Il n'a pas été considéré comme devant faire l'objet d'une Haute Valeur de Conservation. De même les habitats de chênaie pédonculée et de hêtraie-chênaie mésophile sont considérés comme ayant un intérêt patrimonial plus faible et n'ont pas été retenus comme devant faire l'objet d'une HVC.

● **Faune**

Pic épeichette (*Dryobates minor*)

Petit pic de la taille d'un moineau, le pic épeichette est assez ubiquiste, fréquentant les bois de feuillus, les bosquets de [feuillus](#) ainsi que les parcs, jardins et vergers. On l'entend facilement au printemps par son tambourinage et son cri). Sa présence est probable mais à confirmer (dernières observations en parcelles 48 et 49). Il est considéré comme vulnérable sur la liste régionale.

Avifaune :

Comme vu précédemment, ce n'est pas tant dans la liste des espèces que l'on retrouve les arguments faisant de Rougeau un site important pour l'avifaune francilienne. L'Agence a pour mission de préserver les espaces qu'elles acquièrent, la surface forestière ne risque donc pas de diminuer.

D'autres mesures favorables à l'avifaune font partie intégrante de la certification FSC® : les arbres morts et vivants-habitat doivent être maintenus (voir partie 4). L'Agence des Espaces Verts, en tant que gestionnaire, n'a de plus pas les moyens techniques et financiers d'assurer le suivi de toutes les espèces concernées. Ces espèces ne demandant donc pas de mesure de gestion particulière et n'étant pas suivies, l'avifaune n'est pas retenue comme Haute Valeur de Conservation.

Entomofaune :

Aucune HVC retenue.

Herpétofaune :

Voir commentaire partie précédente concernant les amphibiens.

3.2. Type 4 : Rôle de protection

La forêt de rougeau est parcourue pas le plan de protection du risque d'inondation en parcelle 62.

Pour faire face aux risques d'inondations, l'AEV met en place dans la plus part de ses forêts et particulièrement dans celle concerné par le PPRI un plan d'aménagement type **futaie irrégulière** :

Ceci étant, ce type d'aménagement garde toujours un couvert continu d'arbre sur les parcelles, et la présence permanente de forêt serait un atout pour minimiser le risque d'inondation.

3.3. Type 6 : valeurs culturelles

- Le site classé des Boucles de la Seine et du ru de Ballory est retenu en tant que HVC de type 6 (parcelles 60, 61, 62),
- ainsi que des vestiges archéologiques localisés dans les parcelles 15, 67, 68 et 78,
- mais également la parcelle 48 avec la sculpture du « gardien »
- les fours à chaux (au nombre de 3, témoignant d'une activité industrielle du XIX et XXème siècle) de la parcelle 61. Cf. carte en annexe 3.

3.4. Synthèse des HVC :

HVC	Parcelles	Surface (ha)	État actuel	Menaces	Mesures de gestion	Indicateur de suivi	Fréquence	Cible
ROUG-HVC 1/3								
ZNIEFF 1 « Coteau de Seine à Nandy et Morsang (Identifiant national : 110020219) » :								
Habitat ZNIEFF								
HVC1/3-1 Chênaie pubescente	60, 61	22	Sujet présent mesure de la surface terrière à faire	Abattages des sujets	Conservation des sujets et cerclage à la peinture en bleu avant martelage, localisation	Relevé de la surface terrière après passage en coupe pour vérifier la surface terrière en Chêne pubescent.	À chaque passage en coupe des parcelles	Tous les sujets sont conservés
Flore ZNIEFF								
HVC1/3-2 Digitale jaune			Présence d'individus	Destruction des individus lors du broyage des accotements	Évaluation périodique de la présence et de l'étendue des stations	Nombre de pied ou cartographie de la zone	Tous les 5 ans	L'espèce se maintient : zone stable
HVC1/3-3 Epipactis de Müller		9.9	Présence d'individus	Destruction des individus lors du broyage des accotements	Évaluation périodique de la présence et de l'étendue des stations	Nombre de pied ou cartographie de la zone	Tous les 5 ans	L'espèce se maintient : zone stable
Autres Habitats								
HVC1/3-4 Juncion acutiflori : prairies humides maigres sur sol acide	31, 32, 35	27	Station stable,	Destruction du milieu lors du débardage	pâturage extensif ou fauche exportatrice tardive, pas d'amendement pour éviter une eutrophisation. Le suivi de cet habitat consistera en une.	analyse de la physionomie de la végétation et des éventuelles évolutions ou dégradations	À chaque passage en coupe des parcelles	Clause présente Absence d'ornières

HVC1/3-5 mares									
Faune									
HVC1/3-9 Pic épeichette (Dryobates minor)	48, 49	28	Présence des espèces à confirmer par inventaire	Disparition due au manque des essences nécessaires à leur reproduction	Consignes de martelage : conserver les arbres habitats	Vérification de la transmission de s consigne Présence de pic	À chaque passage en coupe	Maintien des pics	
HVC 4									
HVC4- 01 Plan de protection du risque d'inondation	62	2.5	État boisé	- Coupes rases - Création d'infrastructures	Interdiction des coupes rases, respect de la réglementation lors de la création d'infrastructures	Vérification du respect des mesures de gestion	Au passage en coupe de la parcelle concernée	Respect des mesures de gestion	
HVC 6									
HVC6-1 site classé des Boucles de la Seine et du ru de Ballory	60, 61, 62	24.7	Vestige présent	Dégradation lors de l'exploitation	Proscrire les travaux mécanisés dans un périmètre de 10 mètres autour des structures. Couper les bois de diamètre > 35 cm présents sur ce périmètre. Mention clauses de vente.	-Attention porté lors du passage en coupe -Vérification de l'état du vestige	À chaque passage en coupe et vérification tous les 5 ans	Maintien de l'état de la HVC Clause inscrite	
HVC6-2 vestiges archéologiques	15, 67, 68, 78	28	Vestige présent	Dégradation lors de l'exploitation	Proscrire les travaux mécanisés dans un périmètre de 10 mètres autour des structures. Couper les bois de diamètre > 35 cm présents sur ce périmètre. Mention clauses de vente.	-Attention porté lors du passage en coupe -Vérification de l'état du vestige	À chaque passage en coupe et vérification tous les 5 ans	Maintien de l'état de la HVC Clause inscrite	

HVC6-3 sculpture du « gardien »	48	11.9	Sculpture présente	Dégradation lors de l'exploitation	Proscrire les travaux mécanisés dans un périmètre de 10 mètres autour des structures. Couper les bois de diamètre > 35 cm présents sur ce périmètre. Mention clauses de vente.	-Attention porté lors du passage en coupe -Vérification de l'état du vestige	À chaque passage en coupe et vérification tous les 5 ans	Maintien de l'état de la HVC Clause inscrite
HVC6-4 les fours à chaux	61	7	Fours présents	Dégradation lors de l'exploitation	Proscrire les travaux mécanisés dans un périmètre de 10 mètres autour des structures. Couper les bois de diamètre > 35 cm présents sur ce périmètre. Mention clauses de vente.	-Attention porté lors du passage en coupe -Vérification de l'état du vestige	À chaque passage en coupe et vérification tous les 5 ans	Maintien de l'état de la HVC Clause inscrite

4. Réseau de conservation, classement en forêt semi-naturelle et forêt cultivée et arbres vivants-habitats

4.1. Classement forêt semi-naturelle / forêt cultivée

La forêt de rougeau est principalement composée de feuillus indigènes 90% ce que fait d'elle une forêt **semi naturelle**. La carte en annexe représentant le classement des unités de gestion par type de peuplement.

4.2. Arbres morts et vivants-habitats

L'objectif est de conserver minimum deux arbres vivants-habitats par hectare. Les données sur le nombre d'arbres vivants-habitats par parcelle doivent être disponibles pour la forêt de rougeau et complétées au fur et à mesure des passages en coupe.

4.3. Réseau de conservation

Présentation du réseau

La carte du réseau de conservation est disponible en annexe.

Zone tampon au cours d'eau : 10 m de part et d'autre des cours d'eau

Type de milieu	Surface (ha)
Îlot de sénescence	41,3
Milieus associés (zones ouvertes ou milieux rocheux)	
Zone tampon des cours d'eau	14,7
Autre milieu	
TOTAL	

Gestion des milieux associés